

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case NÉANT ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		SOPHROLOGUE									
Nature de l'activité (1)		43 Adhérents									
N° SIRET		si exercice en société (2) AV Nombre d'associés AS									
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK					d'après les règles «créances-dettes» AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV ☒	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA		AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM ☒	Année d'adhésion	AN		Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA									
2											
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	27 056	100,12 %						
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB								
	3	Honoraires récrocédés (dont suppléments récrocédés L) ③	AC	32	0,12 %						
	4	Montant net des recettes	AD	27 024	100,00 %						
	5	Produits financiers ④	AE	2	0,01 %						
	6	Gains divers ⑤	AF	176	0,65 %						
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	27 203	100,66 %						
D É P E N S E S	8	Achats ⑥	BA	86	0,32 %						
	9	Frais de personnel {	BB								
	10		Salaires nets et avantages en nature ⑦	BC							
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD								
	12	Impôts et taxes ⑧ {	JY	328	1,21 %						
	13		Taxe sur la valeur ajoutée	BS	387	1,43 %					
	14	Contribution économique territoriale	BV	843	3,12 %						
	15	Autres impôts	BF	4 086	15,12 %						
	16	⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BG	100	0,37 %						
	17	Loyer et charges locatives	BH	2 629	9,73 %						
	18	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW	84							
	19	Entretien et réparations		253	0,94 %						
	20	Personnel intérimaire		159	0,59 %						
	21	Petit outillage ⑩		472	1,75 %						
	22	Chauffage, eau, gaz, électricité		254	0,94 %						
	23	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪		1 184	4,38 %						
	24	Primes d'assurances		306	1,13 %						
	25	Frais de véhicules ⑫		2 705	10,01 %						
	26	(cochez la case si évaluation forfaitaire ☐)									
	27	Autres frais de déplacements (voyages...)		622	2,30 %						
	28	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires	BT	3 242	dont facultatives	BU	829				
	29	Frais de réception, de représentation et de congrès		643	2,38 %						
	30	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 161	4,30 %						
31	Frais d'actes et de contentieux		13	0,05 %							
32	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	252	0,93 %							
33	Autres frais divers de gestion		870	3,22 %							
34	Frais financiers ⑭	BN	125	0,46 %							
35	Pertes diverses ⑮	BP	2	0,01 %							
36	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	18 924	70,03 %							

2035 moyenne, en Euros, des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

SOPHROLOGUE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

43 Adhérents

4	DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	8 278	30,63 %
		35	Plus-values à court terme ¹⁶						CB		
		36	Divers à réintégrer ¹⁷						CC	372	1,38 %
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸						CD	21	0,08 %
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	8 671	32,09 %
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF		
		40	Frais d'établissement ¹⁹						CG		
		41	Dotation aux amortissements ²⁰						CH	455	1,68 %
		42	Moins-values à court terme						CK	42	0,16 %
		43	21 dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur » CS dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE AX dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle » AW dont abondement sur l'épargne salariale CT dont exonération « jeunes entreprises innovantes » CU dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes » CO dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins » CI dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » CQ						CL		
		44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸						CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	497	1,84 %
		46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	8 175	30,25 %
		47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	1 309		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	163		
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rattachés :						CZ			
6	Contribution économique territoriale ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			7 026					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →											
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		